

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2019**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A PRIS ACTE DES :**

Relevé des décisions du bureau communautaire du 26 septembre 2019.

Relevé des décisions relevant de la délégation d'attributions au Président.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le compte-rendu du conseil communautaire du 20 juin 2019.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le Contrat local de santé intercommunal.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** l'adhésion au SEDIF de Seine-Port et d'Est Ensemble (pour les communes de Bobigny et Noisy-le-Sec).

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** l'adhésion à l'association RESTAU'CO, réseau des acteurs et des métiers de la restauration collective en gestion directe pour un montant annuel de 150€.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ALAIN KELYOR)** La décision modificative n°2 2019 pour le budget principal dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	47 635 435.99 €	Dépenses	635 500.71 €
Recettes	47 635 435.99 €	Recettes	13 436 192.64 €

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ALAIN KELYOR)** La décision modificative n°1 du budget annexe eau dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Exploitation</u>	
Dépenses	840 943.06 €	Dépenses	11 018.30 €
Recettes	840 943.06 €	Recettes	11 018.30 €

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ALAIN KELYOR)** La décision modificative n°2 assainissement secteur Val Maubuée 2019 dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Exploitation</u>	
Dépenses	2 195 879.34 €	Dépenses	958 019.94 €
Recettes	2 195 879.34 €	Recettes	958 019.94 €

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ALAIN KELYOR) La décision modificative n°2 assainissement secteur Marne et Chantereine 2019** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Exploitation</u>	
Dépenses	3 622 318.85 €	Dépenses	463 924.85 €
Recettes	3 622 318.85 €	Recettes	463 924.85 €

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ALAIN KELYOR) La décision modificative n°1 annexe assainissement secteur Brie Francilienne** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Exploitation</u>	
Dépenses	2 634 450.88 €	Dépenses	591 360.78 €
Recettes	2 634 450.88 €	Recettes	591 360.78 €

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ALAIN KELYOR) La décision modificative n°1 annexe canalisation transport** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Exploitation</u>	
Dépenses	708 192.00 €	Dépenses	262 084.25 €
Recettes	708 192.00 €	Recettes	262 084.25 €

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ALAIN KELYOR) La décision modificative n°2 immeuble de rapport 2019** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	377 474.77 €	Dépenses	524 227.04 €
Recettes	377 474.77 €	Recettes	524 227.04 €

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ALAIN KELYOR) La décision modificative n°1 annexe restaurant communautaire** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	50 442.44 €	Dépenses	50 087.18 €
Recettes	50 442.44 €	Recettes	50 087.18 €

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ALAIN KELYOR) La décision modificative n°1 annexe Nautil** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	842 750.50 €	Dépenses	51 091.38 €
Recettes	842 750.50 €	Recettes	51 091.38 €

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ALAIN KELYOR) D'adopter** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 les durées d'amortissement des biens acquis par l'agglomération Paris Vallée de la Marne dans le cadre du budget annexe office du tourisme tels que présentées ci-dessous :

- **Immobilisations incorporelles :**
  - Frais d'étude 5 ans
  - Logiciels 2 ans
- **Immobilisations corporelles :**
  - Véhicules de transport 5 ans
  - Mobilier et matériel de bureau 10 ans

- Matériel de bureau électrique ou électronique 5 ans
  - Matériel informatique 5 ans
  - Agencement et aménagement de bâtiments, installations électriques et téléphoniques 10 ans
  - Matériel d'outillage et appareils ménagers 5 ans
  - Réseaux câblés et autres réseaux 15 ans
- **Subventions d'investissement versées pour financer des dépenses d'équipement :**
- Les subventions d'équipement finançant des biens mobiliers, matériels et études 5 ans
  - Les subventions d'équipement finançant des biens immobiliers ou des installations 30 ans
  - Les subventions d'équipement finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national 40 ans
  - Les subventions versées pour financer des aides à l'investissement des entreprises 5 ans

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ALAIN KELYOR) De compléter les durées d'amortissement des biens de l'agglomération Paris Vallée de la Marne avec la prise en charge du cheptel au budget principal sur 2 ans.**

**A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ALAIN KELYOR) Une convention de refacturation des moyens matériels, techniques et humains mis à disposition par la ville de Chelles à la Communauté d'agglomération pour 2019 et les années suivantes.**

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ALAIN KELYOR) D'autoriser le Président à apurer le compte 1069 « reprise 1997 sur excédents capitalisés- neutralisation des charges sur les produits », d'un solde débiteur de 3 769 049.66 € au 31 décembre 2018, sur le délai maximum autorisé à savoir 10 ans.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le report au 31 décembre 2022 du remboursement de l'avance consentie à la SPLA-IN M2CA au titre du traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Régale à Courtry. - A APPROUVE une avance supplémentaire de trésorerie d'un montant de 300 000€ dès cette année. – A AUTORISE M. le Président à signer l'avenant n°2 à la convention d'avance en date du 23 décembre 2014 ainsi que tout document y afférant.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La convention de participation financière pour les travaux d'aménagement d'un parking public à proximité du conservatoire Nina Simone entre la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne et la ville de Pontault-Combault. . – A AUTORISE M. le Président à signer ladite convention et tout document y afférant.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le versement d'un fonds de concours de 55 132 € au profit de la commune de Courtry, qui financera les travaux de voirie avenue des Linas (réalisation d'un nouveau tapis de circulation) évalués à 71 972.17 € et les travaux de mise en sécurité des voiries communales évalués à 39 500 €.**

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'attribuer une subvention d'un montant de 22 000 € pour l'année 2019 au profit de l'Amicale du personnel de Paris-Vallée de la Marne. – A APPROUVE la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne et l'Amicale du personnel de Paris-Vallée de la Marne et autorisé le Président à signer cette convention de partenariat et tout document afférent.**

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'instituer le RIFSEEP, à savoir l'IFSE et le CIA, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, pour les cadres d'emploi dont les arrêtés sont déjà parus ; D'instituer le RIFSEEP par avenant modificatif pour les grades pour lesquels son application est subordonnée à la parution d'arrêtés à venir identifiant pour chaque ministère les corps et emplois concernés ; De charger l'autorité territoriale de signer les arrêtés individuels et tout document afférent.**

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'instaurer des primes du régime indemnitaire pour les cadres d'emploi non concernés par le RIFSEEP, à savoir :**

- Indemnité spécifique de service (ISS) – Filière technique – Cadre d’emplois des techniciens territoriaux & cadre d’emplois des ingénieurs territoriaux
- Prime de service et de rendement - Filière technique – Cadre d’emplois des techniciens territoriaux & cadre d’emplois des ingénieurs territoriaux
- Indemnité de fonctions de responsabilités et de résultats des directeurs d’établissement d’enseignement artistique – Filière Culturelle
- Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) des professeurs d’enseignement artistique chargés de direction – Filière culturelle
- Indemnité de suivi et d’orientation des élèves (ISOE) allouée aux professeurs et assistants d’enseignement – Filière culturelle – Cadre d’emplois des professeurs et assistants d’enseignement artistique
- Indemnité de sujétions des conseillers d’éducation populaire et de jeunesse – Filière sportive – Cadre d’emplois des conseillers des activités physiques et sportives
- Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires (IFRSTS) des éducateurs de jeunes enfants – Filière médico-sociale – Cadre d’emplois des éducateurs de jeunes enfants
- Indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents de la police municipale – Filière police municipale – Cadre d’emplois des agents de police municipale
- Prime de fonction des personnels affectés au traitement de l’information – Filière technique – Cadre d’emplois des techniciens territoriaux & cadre d’emplois des ingénieurs territoriaux

**A DECIDE A L’UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D’instaurer la prime de responsabilité au directeur général des services.**

**A DECIDE A L’UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de modifier les conditions de recrutement du médecin du sport au 1<sup>er</sup> novembre 2019 à savoir : 23h30 hebdomadaires, sur 3 ans renouvelable selon la réglementation en vigueur.**

**A DECIDE A L’UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de pourvoir l’emploi de chargé d’opérations d’aménagement et d’entretien des espaces verts, par un candidat contractuel compte tenu des qualifications détenues, selon les modalités de recrutement suivantes : statut d’agent contractuel dans le cadre des articles 3-3 alinéa 2° et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au grade d’ingénieur - catégorie A, échelon : 2, à temps complet sur 1 an, renouvelable selon la réglementation en vigueur**

**A DECIDE A L’UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le recours au contrat d’apprentissage pour la Direction du Spectacle Vivant et de recruter, pour l’année scolaire 2019 – 2020, par contrat établi pour une durée d’un an, un apprenti pour l’organisation du festival « Par Has’ART », préparant un Master 2, Développement Culturel et Territorial (DCT).**

**A AUTORISE A L’UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président de la Communauté d’agglomération à signer la convention de mise à disposition d’un agent de catégorie A, auprès du Syndicat Mixte de Vidéocommunication de l’Est Parisien (SYMVEP), à compter du 1er janvier 2020, pour une durée d’un an renouvelable, soit jusqu’au 31 décembre 2020, pour une quotité de temps de travail de 30% du temps complet, soit 10h30 hebdomadaires, quotité qui sera remboursée par le SYMVEP.**

**A APPROUVE A L’UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L’avenant au contrat d’objectifs et de moyen de la Ferme du Buisson précisant le projet artistique et culturel du centre d’art. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.**

**A APPROUVE A L’UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Auprès de la DRAC Ile de France la demande de la délivrance de l’agrément des établissements assurant une préparation à l’entrée dans l’enseignement supérieur dans les spécialités du théâtre et de l’art de la marionnette. – A AUTORISE Monsieur le Président à établir et à signer tout document relatif à cet objet.**

**A APPROUVE A L’UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le tarif horaire de 40 euros nets de taxes pour toutes les master-classes organisées sur le territoire de Paris-Vallée de la Marne. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** La convention relative à l'organisation d'une **Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) avec le collège Pablo Picasso à Champs-sur-Marne et avec le collège Weczerka à Chelles.** – A Autorisé Monsieur le Président à signer les conventions en question.

**A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Les tarifs suivants pour les animations et visites programmées par l'Office de Tourisme :

Prestataire	Animation	Durée	Tarif	Part partenaire	Commission OTPVM
CPIF	Atelier photogramme	1h30	8 €	6 €	2 €
Mirza Moric	Atelier initiation à la sculpture	2h	15 €	12 €	3 €
Chapon	Visite guidée de la chocolaterie	1h	Adulte 10 € / enfant 7 €	Adulte 5 € / enfant 3,50 €	Adulte 5 € / enfant 3,50 €
Chapon	Visite guidée de la chocolaterie - groupes	1h	Adulte 10 € / enfant 7 €	Adulte 5 € / enfant 3,50 €	Adulte 5 € / enfant 3,50 €
Epona	Atelier parents-enfants	2h	30 € +10 € /participant supplémentaire	26 € +9 € /participant supplémentaire	4 € + 1 € /participant supplémentaire
EDF	Visite guidée de centrale-turbines à combustion	2h	5 €	0 €	5 €
Château de Champs-sur-Marne	Visite insolite des combles et sous-sols	1h30	Adulte 10 € / Moins de 26 ans 8 €	Adulte 8 € / Moins de 26 ans 6,5 €	Adulte 2 € / Moins de 26 ans 1,5 €
Ferme du Buisson	Atelier fanzine	1h30	5 €	0 €	5 €
Théâtre de Chelles	Visite des coulisses	1h	0 €	0 €	0 €
Théâtre de Chelles	Répétition publique <i>Les fourberies de Scapin</i>	2h30	0 €	0 €	0 €
Parc Hi-Han	Découverte des animaux de la ferme	1h30	4 €	3 €	1 €
OT CAPVM	Visite guidée ou commentée Office de Tourisme	1h à 2h	Adulte 5 € / enfant 2 €	/	Adulte 5 € / enfant 2 €
OT CAPVM	Demi-journée gourmande Office de Tourisme	3h	Adulte 10 € / enfant 7 €	/	Adulte 10 € / enfant 7 €
Géothermie	Visite guidée de la centrale	1h30	5 €	0 €	5 €
E-Lomag	Visite guidée de l'usine de façonnage et routage	1h	6 €	4 €	2 €

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** D'adhérer au fonds de garantie de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST) et de signer le dossier d'adhésion de l'APST pour l'année 2019.

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer la convention de mise à disposition à compter du 1er septembre 2019 de **8 agents du Nautil à l'association Aqua-club Pontault/Roissy**, qui remboursera à la Communauté d'agglomération 100 % des salaires, des charges au prorata du temps de mise à disposition et frais de déplacement pendant la durée de la convention.

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération à signer la convention de mise à disposition à compter du 1er septembre 2019 de 3 agents du Nautil à l'association Brie Francilienne Triathlon, qui remboursera à la Communauté d'agglomération 100 % des salaires, des charges au prorata du temps de mise à disposition et frais de déplacement pendant la durée de la convention.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Une convention d'utilisation de l'espace escalade de l'équipement sportif « Le Nautil » avec l'association sportive « IMAGINE ». – A AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Les tarifs suivants :**

- pour les inscriptions aux courses de l'édition 2020 de l'OXYTRAIL :

PERIODES	Type de tarifs	OXY'JEUNES	OXY'5 KM	OXY'13 KM	OXY'23 KM
14/11/2019 au 30/04/2020	Tarif individuel	2,00 €	12,00 €	17,00 €	27,00 €
01/05/2020 au 31/05/2020	Tarif individuel	2,00 €	13,00 €	23,00 €	33,00 €
01/06/2020 au 24/06/2020	Tarif individuel	2,00 €	14,00 €	29,00 €	39,00 €

  

LICENCIES FFA	Type de tarifs	OXY'JEUNES	OXY'5 KM	OXY'13 KM	OXY'23 KM
14/11/2019 au 30/04/2020	Tarif individuel	2,00 €	10,00 €	15,00 €	25,00 €
01/05/2020 au 31/05/2020	Tarif individuel	2,00 €	11,00 €	21,00 €	31,00 €
01/06/2020 au 24/06/2020	Tarif individuel	2,00 €	12,00 €	26,00 €	36,00 €

- pour des options commerciales et d'animations :

PRESTATIONS PAYANTES	Tarifs	PRESTATIONS PAYANTES
Pack "Entreprise confort"	550,00 €	Pour les entreprises qui inscrivent au moins 10 salariés, elles peuvent commander ce pack "confort" avec des prestations supplémentaires : vestiaire indépendant, photos offertes, accès au buffet VIP, diplôme personnalisé...
Espace exposition sur village	450,00 €	Location d'un espace de 9m2 pour exposer des produits / services aux visiteurs du village OxyTrail.
Flyer mis en sac	350,00 €	Contre le montant d'inscription à l'événement, un sac est offert aux participants avec le dossard et divers cadeaux des partenaires. Nous proposons à des entreprises de mettre un flyer de présentation dans les sacs des participants.
Garderie enfants	5,00 €	Pour les enfants de 3 à 10 ans, encadrés par des animateurs diplômés BAFA

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la modification des tarifs ci-après applicables au réseau des piscines de la CAPVM et à l'espace aquatique du Nautil à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 :**

<b>Eligibilité à la gratuité d'accès</b>	Etablissements scolaires primaires publics
	Etablissements scolaires primaires privés conventionnés
	Classes de 6 <sup>ème</sup> collèges résidents
	Services municipaux enfance, jeunesse et sports
	Corps constitués (pompiers, polices nationale et municipale) habitant ou œuvrant sur le territoire
	Personnes handicapées résidentes attestant d'une incapacité supérieure à 80 % et leur accompagnant
	Enfant de moins de 6 ans résident

<b>Eligibilité au tarif réduit</b>	<p><b>Pour les résidents uniquement</b>  Enfant de 6 à 18 ans,  <u>Sur présentation d'un justificatif</u> : demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, étudiants résidents et étudiants du territoire, seniors âgés de plus de 60 ans, familles nombreuses, personnes handicapées attestant d'une incapacité inférieure à 80 % et leur accompagnant.</p>
------------------------------------	---

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.106 € TTC à l'association « Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur de Seine et Marne »** correspondant au reversement de dons des inscrits à l'Oxytrail 2019– A AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'adhésion de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne à l'association « AFILE 77 ».** – A DESIGNE Monsieur le Président à siéger à l'assemblée générale de l'association au sein du collège des collectivités locales. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire, et verser la somme de 500 € de cotisation annuelle.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'adhésion de Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne à l'association Choose Paris Region.** – A AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire, et à verser la somme de 1.000€ de cotisation annuelle 2019. - A DESIGNE Monsieur le Président pour siéger à l'assemblée générale de l'association et toute instance au sein de l'association.

**A DESIGNE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES M. Xavier Vanderbise** comme membre titulaire et **M. Jean-Claude Gandrille** comme membre suppléant représentant la Communauté d'agglomération Paris-Vallée-de-la-Marne **au sein de la commission de sélection des entreprises de la SPLA-IN M2CA.**

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le règlement modifié du prix spécial de thèses « Territoire » Paris-Vallée de la Marne,** ainsi que le versement d'une subvention de 1.000 euros à la ComUE Université Paris-Est. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat afférente.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'avenant à la convention de partenariat passé avec l'association Initiatives Nord Seine & Marne,** ainsi que le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 5.000 € pour l'année 2019. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La nouvelle grille tarifaire applicable aux suivis du dispositif Prescri'Forme du centre médico-sportif :**

Tarifs dispositif Prescri-Forme	Territoire PVM		Territoire Hors PVM	
	Tarifs	Tarifs CMU	Tarifs	Tarifs CMU
Evaluation	10 €	5 €	20 €	10 €
Forfait visite + suivi un an (à partir de la 1 <sup>ère</sup> consultation)	20 €	10 €	40 €	10 €

- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'attribution d'un soutien financier exceptionnel d'un montant de 10.000 € à l'association « Equipée Belle » pour l'année 2019. – A AUTORISE Monsieur le Président à verser la subvention de 10.000€ à l'association « Equipée Belle ».**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'attribution d'une subvention d'un montant de 2.500 € à l'association « Salon de l'Intelligence de la Main et de la Technologie » (SIMT).**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La convention de participation financière pour la gestion des espaces naturels et forestiers régionaux du Maubuée, de la vallée de la Marne et du Mont Guichet gérés par l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, conclue pour une durée de 3 ans, à compter de sa notification. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document y afférent.**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'adhésion à AIRPARIF et le règlement de la cotisation d'adhésion annuelle de 11 800 €. - A AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire. – A DESIGNE pour siéger au sein d'AIRPARIF-Collège collectivités locales/EPCI à l'unanimité des suffrages exprimés Mme Colette BOISSOT comme représentant titulaire et Mme Ghislaine Merlin comme représentant suppléant.**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES L'adhésion à BruitParif et le règlement de la cotisation d'adhésion annuelle de 4 514 €. - A AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire. – A DESIGNE pour siéger au sein de BRUIT PARIF-Collège collectivités territoriales/EPCI à l'unanimité des suffrages exprimés Mme Colette BOISSOT comme représentant titulaire et Mme Fernande Trézentos Oliveira comme représentant suppléant.**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La cession de deux emprises prélevées sur la parcelle AD 229, d'une superficie de 6 990 m<sup>2</sup> pour l'une et 15 m<sup>2</sup> pour l'autre, à la commune de Lognes pour l'extension de son cimetière à l'euro symbolique. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la cession de ce bien.**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La cession des parcelles AM 365 et AM 366 à Champs sur Marne, d'une superficie totale de 3 557 m<sup>2</sup>, auprès de l'EPAMARNE pour y installer une station de géothermie, pour un montant de 246 000 € HT. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à l'acquisition de ces biens.**
- A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES De fixer le montant de la redevance annuelle d'occupation, par l'Université Paris-Est, du domaine public à 1 239,59 € TTC, indexée tous les ans de 2%, afin d'installer un bar/café sur une emprise de la parcelle AM 367 à Champs sur Marne.**
- A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à lancer la procédure de concertation pour le programme de renouvellement urbain des 2 Parcs Lizard à Champs-sur-Marne et Noisiel. – A AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette concertation publique et de ces décisions.**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Le protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020-2022, ajoutés aux trois contrats de villes des trois territoires, Nord (ex-CAMC), Centre (Ex-Val Maubuée) et Sud (Ex-Brie Francilienne) de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents y afférents.**
- A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES La cession des parcelles A 155, 157, 159, 161, 163, 165, 167, 170, 171, 172, 173 et 174 à Brou sur Chantereine d'une superficie totale de 79 570 m<sup>2</sup> à l'Agence des Espaces Verts pour un euro symbolique, afin d'éviter les segmentations entre les différents bois constituant la Vallée de la Marne. – A AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à la cession de ces biens.**



**A APRISS ACTE des rapports de Monsieur le Président pour l'exercice 2018 concernant les services publics suivants :**

- **Chauffage urbain** par la Société GEOVAL ;
- **Eau** par Société Française de Distribution d'Eau ;
- **Assainissement** pour le secteur de **l'ex-Marne-et-Chantereine**, par la Nantaise des Eaux devenue SUEZ EAU France ;
- **Assainissement** pour le secteur de **l'ex-Val Maubuée**, par la Société Française de Distribution d'Eau ;
- **Assainissement** pour le secteur de **l'ex-Brie Francilienne**, par la Société Française de Distribution d'Eau.

**A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à signer et exécuter les marchés** à intervenir et tout document s'y afférant dont le soumissionnaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres et le montant sont énoncés ci-dessous :

**Lot 1 – Impression, façonnage et livraison de documents de communication divers**

- Imprimerie Le Réveil de la Marne
- Montant prévisionnel annuel : 135 000 euros HT
- Durée : 1 an reconductible au maximum trois fois par tacite reconduction

**Lot 2 – Impression, façonnage et livraison du magazine**

- Imprimerie de Compiègne
- Montant prévisionnel annuel : 40 000 euros HT
- Durée : 1 an reconductible au maximum trois fois par tacite reconduction

**Lot 3 – Impression, façonnage et livraison de supports spéciaux de communication**

- Dupligrafic
- Montant prévisionnel annuel : 21 000 euros HT
- Durée : 1 an reconductible au maximum trois fois par tacite reconduction

**Lot 4 – Impression, façonnage et livraison de papeterie**

- Imprimerie Le Réveil de la Marne
- Montant prévisionnel annuel : 2 200 euros HT
- Durée : 1 an reconductible au maximum trois fois par tacite reconduction

**A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES De dénommer**, en hommage à Jacques Higelin, le conservatoire intercommunal en cours de rénovation-extension à Chelles : « **Conservatoire Jacques Higelin** ».

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15*

*Date affichage : 17 octobre 2019*